



COMPTE RENDU D'AUDIENCE du 1.10.25 concernant la situation des AESH auprès de la DASEN par la FNEC FP FO 76

Notre syndicat FO a été reçu en audience le mercredi 1^{re} octobre par Madame la DASEN en personne ainsi que par le secrétaire général du Rectorat, ce qui est assez rare pour être souligné et ce qui montre qu'ils sont attentifs à ce que notre syndicat vient porter en termes de revendications pour la défense des AESH.

Pour commencer nous avons rappelé notre position sur l'Acte II de l'école inclusive qui est une véritable remise en cause des structures spécialisées dont nous exigeons le maintien. L'année dernière, 24000 élèves qui devraient être accueillis dans les établissements sociaux ou médicaux sociaux se retrouvaient non affectés faute de place. On sait qu'il s'agit d'une volonté de faire des économies budgétaires (7000 par enfant dans une structure ordinaire contre 40000 dans une structure spécialisée). C'est un scandale car ce sont des économies réalisées sur les élèves les plus fragiles. Par ailleurs la situation est intenable pour les personnels (AESH, enseignants...), les élèves et les parents d'élèves. Il faut stopper cette opération de destruction de l'enseignement spécialisé.

1) Mise en place des PAS !

Dans ce cadre de l'Acte II, la mise en place des PAS est pour nous une aggravation des PIAL que nous dénonçons déjà. C'est une aggravation de la mutualisation (les collègues AESH ne sont plus affectées pour le 1^{er} ou 2nd degré mais en « inter degré », pouvant être mutualisées à tout moment), avec en conséquence une diminution du nombre d'AESH. Avec la mise en place des PAS le ministère a indiqué au niveau national, 2000 créations de postes AESH, qu'en est-il dans notre département ?

Nous réaffirmons notre revendication NON aux PAS !

Réponse DASEN : Les services ont fait bien attention à renommer les AESH dans les écoles ou les collèges/lycées où elles étaient précédemment affectées. « *Il n'est dans l'intérêt de personne* », a rappelé Madame la DASEN, « *de ne pas conserver ce qui fonctionne* ». Concernant les moyens alloués au département Madame la DASEN et Monsieur le SG ont indiqué qu'il y avait 9 ETP mais que le recrutement était parfois difficile dans certains secteurs.

Nous avons répondu qu'avec un recrutement comme FO le demandait avec un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH avec 24 heures comptabilisées en temps plein, et donc un véritable salaire en conséquence, il n'y aurait plus de problème de recrutement.



2) Un vrai travail, un vrai salaire !

FO revendique un vrai travail, un vrai salaire : Il est inacceptable d'accepter de travailler en dessous du seuil de pauvreté. De nombreuses AESH disent faire ce métier parce qu'elles l'aiment et pour le bien des élèves mais il n'est pas possible d'être sous-payé ! A ce jour, ces personnels qui représentent l'équivalent du deuxième corps de l'Education nationale demeurent dans une précarité intenable.

Une véritable formation qualifiante de type VAE est demandée par les AESH.

D'ailleurs, cela pose le problème pour les AESH qui se retrouvent en mi-temps thérapeutique pour raison médicale mais qui ne se traduit pas par un mi-temps devant élève. Elles font 19H ! C'est injuste par rapport aux autres personnels et cela ne permet pas de prendre en compte la pathologie qui les conduit à prendre un temps partiel. Il est nécessaire de considérer les 24h comme un temps plein et le mi-temps à 12h devant les élèves.

Réponse DASEN : Madame la DASEN et Monsieur le SG ont été amenés à reconnaître qu'il y avait effectivement inégalité de traitement entre les personnels et que cela participait du mépris à l'égard des AESH.

3) Conditions de travail des AESH

Nous avons fait part des conditions de travail qui se dégradent pour les collègues AESH :

- Missions des AESH de plus en plus dévoyées et qui perdent leur sens ... Les collègues ont le sentiment de faire du gardiennage, de se transformer en « nounou », en parents, en assistante maternelle, en aide-soignante, infirmière... Ce n'est pas leur rôle ! Les personnels AESH ont de plus en plus tendance à devoir pallier l'école qui manque de tout (assistante sociale, médecin scolaire, psychologue...) Elles ont l'impression de faire de moins en moins ce qui constitue leur mission l'accompagnement de l'élève dans ses apprentissages, sa scolarité et de remplacer par du soin physique, psychologique... C'est un mépris de leur mission première d'accompagnement !
- Problèmes de violence et de misère sociale qui se développent dans les établissements et dont les AESH subissent les conséquences,
- Problèmes des élèves qui ne relèvent pas des missions des AESH : absentéisme, comportement violent, élèves qui ne maîtrisent pas la langue... et qui conduisent les personnels AESH à un sentiment d'inutilité et d'impuissance face à des difficultés qui ne relèvent pas de leurs compétences,
- Sentiment d'être mal considérées et méprisées par rapport aux autres personnels puisque par exemple elles ne disposent pas de tablettes en collège contrairement aux autres personnels. Pas toujours d'accès à la messagerie académique...



FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT
, DE LA CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FORCE OUVRIERE

Section de Seine Maritime

Immeuble Jules Ferry Rue de l'Enseigne Renaud 76000 Rouen

Téléphone : 02 35 89 47 32 – fnec-fo.rouen@orange.fr

Réponse : Madame la DASEN et Monsieur le SG ont écouté attentivement et ont reconnu que le travail des AESH n'était pas toujours considéré à sa juste valeur.

4) Rétroactivité de la prime REP, REP +

Suite à la décision du conseil d'Etat (CE, 16 juillet 2025, n° 50042, ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) sur la rétroactivité de la prime REP/REP+, nous demandons que cette prime soient versées à toutes les AESH qui ont exercé en REP ou REP+ depuis 2015 sans application du principe de prescription quadriennale.

Réponse DASEN : « Cette décision du Conseil d'Etat nous engage » a répondu Madame la DASEN.

Nous porterons donc tous les dossiers de nos collègues AESH syndiqués pour obtenir la rétroactivité de cette prime. D'ores et déjà indiquez nous si vous êtes dans cette situation (exercice en Education prioritaire en 2025 et aujourd'hui).